

## NOUS POUVONS AIDER

De nombreux enfants naissent avec ou peuvent développer des handicaps qui entravent leur croissance et leur développement normaux, ce qui a un impact sur leur réussite scolaire. Heureusement, bon nombre de ces affections peuvent être traitées si les parents reconnaissent le problème à temps et cherchent de l'aide.

Si vous pensez que votre enfant a des besoins particuliers, appelez l'un des numéros ci-dessous. N'hésitez pas à attirer leur attention et/ou à leur demander conseil sur des comportements particuliers ou des difficultés éventuelles de votre enfant. Souvenez-vous que plus tôt vous reconnaîtrez les besoins particuliers de votre enfant et plus tôt vous chercherez de l'aide, plus grandes seront les chances d'aider votre enfant.

Le programme du système d'intervention précoce du Kentucky et votre district scolaire local ont besoin de connaître tous les enfants ayant des difficultés, âgés de la naissance à 21 ans, afin de planifier leurs besoins individuels.

Pour plus d'informations et d'assistance, veuillez contacter le :

### **Kentucky Early Intervention System Program**

Département de la Santé publique

275 E. Main St., HS2W-C

Frankfort, KY 40621

(502) 564-3756

Numéro ver - (877) 417-8377

(ou 1-877-41STEPS)

Fax : (502) 564-0329

### **Département de l'Éducation du Kentucky**

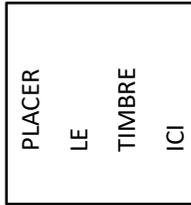
3 à 21 ans

Office of Special Education and Early Learning

300 Sower Blvd.

Frankfort, KY 40601

502-564-4970



DE

# CONNAISSEZ-VOUS UN ENFANT AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ?



Département de l'Éducation du Kentucky

## Les éléments suivants

Les signaux d'alerte précoce sont quelques-unes des indications les plus courantes de l'existence d'un besoin. Si, pour quelque raison que ce soit, vous pensez que votre enfant a des besoins particuliers, nous vous conseillons vivement de demander de l'aide immédiatement. N'attendez pas que votre enfant entre à l'école pour commencer à vous préoccuper de cette question.

## AUDITION

- Ne se tourne pas vers la source de sons ou de voix étranges avant l'âge de 6 mois.
- Souffre d'otites chroniques ou d'oreilles qui coulent.
- Parle d'une voix inhabituellement forte.
- Tourne la même oreille vers un son qu'il souhaite entendre.

## PENSÉE

- Ne réagit pas à son propre nom lorsqu'on l'appelle à l'âge de 9 mois.
- À l'âge de 2 ans, il est incapable d'identifier les cheveux, les yeux, les oreilles, le nez et la bouche en les montrant du doigt.
- Ne comprend pas les histoires simples racontées ou lues à l'âge de 3 ans.
- Ne donne pas de réponses raisonnables à des questions comme « Que fais-tu quand tu as sommeil ? » ou « Que fais-tu quand tu as faim ? » à l'âge de 4 ans.

- Ne semble pas comprendre la signification des mots « aujourd'hui », « demain » ou « hier » à l'âge de 5 ans.
- Ne trouve pas les mots pour décrire clairement ses pensées, quel que soit son âge.

## VISION

- Il est incapable d'atteindre et de tenir un jouet à l'âge de 6 mois.
- Est souvent incapable de trouver et de ramasser de petits objets qu'il(elle) a laissés tomber.
- Se frotte fréquemment les yeux ou se plaint d'avoir mal aux yeux.
- Les yeux sont rougis, larmoyants ou les paupières sont incrustées.
- Tient la tête dans une position tendue ou inconfortable (penche la tête d'un côté ou de l'autre, pousse la tête vers l'avant ou vers l'arrière) lorsqu'il essaie de regarder une personne ou un objet en particulier.
- Croise parfois ou toujours un œil ou les deux.
- Il se plaint souvent de troubles de la vision et de maux de tête.



## L'EXPRESSION

- Ne peut pas dire « maman » ou « papa » à l'âge de 9 mois.
- A l'âge de 2 ans, il est incapable de dire le nom de quelques jouets et personnes.
- A l'âge de 3 ans, il ne peut pas répéter des rimes courantes ou des jingles télévisés.
- Ne forme pas de phrases courtes à l'âge de 4 ans.
- N'est pas compris par les personnes extérieures à la famille à l'âge de 5 ans.
- Ne peut pas prononcer clairement les mots ; élocution difficile et maladroite, quel que soit l'âge.

## DÉPLACEMENT

- Ne peut pas s'asseoir avant l'âge de 9 mois.
- Ne peut pas marcher sans aide à l'âge de 2 ans.
- Ne monte et ne descend pas les marches à l'âge de 3 ans.
- À l'âge de 4 ans, il est incapable de se tenir en équilibre sur un pied pendant un court laps de temps.
- À l'âge de 5 ans, il est incapable de lancer une balle au-dessus de sa tête et de rattraper une grosse balle qui lui rebondit dessus.
- Changement notable de la coordination ; incapacité de commencer ou d'arrêter un mouvement.

## SOCIALISATION

- Ne joue pas à des jeux tels que le bye-bye, le coucou et le gâteau avant l'âge de 9 mois.
- N'imité pas ses parents dans l'accomplissement des tâches ménagères courantes à l'âge de 2 ans.
- N'aime pas jouer seul avec des jouets, des casseroles, du sable, etc. à l'âge de 3 ans.
- Ne joue pas à des jeux de groupe comme cache-cache, tag-ball, etc. à l'âge de 3 ans.
- Ne partage pas et ne prend pas son tour à l'âge de 5 ans.
- Semble avoir subi un changement de personnalité ou d'humeur.